



CASINO
BARRIÈRE
BLOTZHEIM

RÉUNIONS & ÉVÉNEMENTS
Gamme Gala



*Offres dédiées aux groupes
de plus de 30 personnes*

3 PLATS

Entrée + plat
+ dessert

89,00€^{ttc}

74,17€^{ht}

/personne

INCLUS

1/3 bouteille de
vin / personne
+ eaux + café

DIRECTION COMMERCIALE

ELODIE WESPIESER

☎ 03 89 705 777

✉ ewespieser@groupebarriere.com

DIRECTION RESTAURATION

ALEXIS GASNOT

☎ 03 89 705 777

✉ agasnot@groupebarriere.com

MENU ICI & AILLEURS



ENTRÉE

Foie gras de canard mariné à l'Armagnac, contisé au magret & à la cerise

Foie gras de canard à l'Armagnac « maison », magret fumé, pistache, cerise Amarena, réduction de framboises, crispy framboises, chips de pain d'épices, bonbon de cerises

Allergènes : gluten, sulfites, fruits à coque, lait, lupin



PLAT

Turbot rôti & son cannelloni aux épinards, sauce vin blanc safranée

Pavé de turbot, sauce vin blanc au safran, cannelloni farci de risotto aux épinards, purée épinard et cresson, crevettes grises & salicorne

Allergènes : poissons, crustacés, mollusques, lait, fruits à coques, céleri, sulfites, lupin, gluten



DESSERT

Pavlova glace coco - grenade

Parfait glacé coco, gelée grenade, meringue française

Allergènes : gluten, œuf, lait, arachides, soja, fruits à coque, sulfites, lupin, céleri

3 PLATS

Entrée + plat
+ dessert

89,00€^{ttc}

74,17€^{ht}

/personne

INCLUS

1/3 bouteille de
vin / personne
+ eaux + café

MENU SAVEURS



ENTRÉE

Saumon Gravelax à l'aneth & couronne de légumes croquants

Saumon Gravelax roulé à l'aneth, crème de céleri au citron confit, asperge verte, pickles de carottes et oignons, œufs de hareng

Allergènes : mollusques, crustacés, poissons, céleri, lait, fruits à coque, sulfites



PLAT

Tournedos de bœuf Rossini aux morilles, sauce Porto

Filet de bœuf en tournedos, escalope de foie gras de canard, jus au porto, petite morille, tourte au confit d'échalotes, artichaut poivrade, asperge verte, carotte fane

Allergènes : lait, fruits à coque, céleri, sulfites, lupin, gluten



DESSERT

Pomme du verger au Calvados & crumble au chocolat

Mousse vanille, insert crème brûlée pomme calvados sur son crumble chocolat

Allergènes : gluten, œuf, lait, arachides, soja, fruits à coque, sulfites, lupin, céleri

3 PLATS

Entrée + plat
+ dessert

89,00€^{ttc}

74,17€^{ht}

/personne

INCLUS

1/3 bouteille de
vin / personne
+ eaux + café

MENU

PRODUITS DE LA MER



ENTRÉE

Queues de langoustines sur une royale de bisque, chips de pain aux algues & fleur de sel

Queues de langoustines rôties, royale de bisque, asperge verte, émincé de queues d'asperges à la vinaigrette, œufs de hareng fumé, chips de pain aux algues & fleur de sel

Allergènes : gluten, crustacés, mollusques, poissons, lait, fruits à coque, céleri, sulfites, lupin



PLAT

Pavé de bar grillé, pâtissons de fine ratatouille & pesto de roquette

Pavé de bar grillé, caviar d'aubergines, pâtissons farcis de fine ratatouille, mini courgette, tranche de courgette rôtie, pétale de tomate confite

Allergènes : crustacés, mollusques, poissons, lait, fruits à coque, céleri, sulfites, lupin



DESSERT

Saint-Honoré (fraises en été & pommes en hiver)

Sablé breton, chou garni crème fruits, mousseline vanille, gelée de fruits

Allergènes : gluten, œuf, lait, arachides, soja, fruits à coque, sulfites, lupin, céleri

3 PLATS

Entrée + plat
+ dessert

89,00€^{ttc}

74,17€^{ht}

/personne

INCLUS

1/3 bouteille de
vin / personne
+ eaux + café

MENU GALA



ENTRÉE

Raviole de homard aux petits légumes, sauce homardine

Raviole de chair de homard aux petits légumes, médaillon de homard et demi pince, carotte fane, oignon grelot caramélisé, girolles, fèves de soja, petits pois, sauce homardine

Allergènes : gluten, crustacés, mollusques, poissons, lait, fruits à coque, céleri, sulfites, lupin



PLAT

Médaillon de veau et cromesqui à la truffe, jus truffé & écrasé de petits pois

Médaillon de veau, jus à la truffe, cromesquis de pommes de terre à la truffe, écrasé de petits pois, billes de carottes & carottes jaunes

Allergènes : lait, fruits à coque, céleri, sulfites, lupin, gluten



DESSERT

Royal au chocolat Andoa bio

Biscuit dacquoise succès, croustillant amande noisette, mousse chocolat andoa bio, insert crémeux andoa bio, glaçage cacao, dent de loup chocolat andoa bio

Allergènes : gluten, œuf, lait, arachides, soja, fruits à coque, sulfites, lupin, céleri

3 PLATS

Entrée + plat
+ dessert

89,00€^{ttc}

74,17€^{ht}

/personne

INCLUS

1/3 bouteille de
vin / personne
+ eaux + café

OPTIONS SUR-MESURE



4 plats avec 1 entrée supplémentaire choisi dans la gamme Gala
sur demande, tarif sur mesure



4 plats avec 1 plat supplémentaire choisi dans la gamme Gala
sur demande, tarif sur mesure



Assiette de fromages de chez Antony – Éleveur de fromages à Vieux-Ferrette
+ 9,50€ / personne



Possibilité d'intervertir les plats dans la même gamme
+ 5,00€ / personne



Droit de bouchon
+ 10€ / bouteille



Possibilité d'un gâteau d'anniversaire sur demande

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CASINO BARRIÈRE BLOTZHEIM



Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les engagements contractuels réciproques des parties. Elles s'appliquent à toutes nos prestations sauf mentions spéciales prévues aux conditions particulières, ces dernières prévalant en cas de conflit d'interprétation.

Notre devis est établi en fonction de votre demande spécifique. Si vous venez à changer le contenu de votre programme, nous nous réservons le droit de modifier notre offre tarifaire en conséquence.

Tarifs susceptibles à modification en cours d'année.

ARTICLE 1 : PRIX

Tous nos prix sont nets, par personne, TVA à 10% ou à 20% selon les prestations. Les tarifs confirmés dans notre devis ont été étudiés en fonction de votre demande spécifique. Si vous venez à changer le contenu de votre programme, nous nous réservons le droit de modifier notre offre tarifaire en conséquence. Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en cas de variations de la TVA ou autre taxe applicable à la profession.

ARTICLE 2 : MANIFESTATION À CARACTÈRE COMMERCIAL

Toute manifestation à caractère commercial (vente de service et/ou produit) auprès de particuliers ou professionnels est à signaler au préalable avant la signature du contrat de vente. La nature de la vente (exemple: vente au déballage) ainsi que la provenance des produits et services doivent impérativement être communiquée avant la signature du contrat. Les autorisations et déclarations administratives auprès des autorités compétentes en la matière doivent être sollicitées par le client et présentées à la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs au plus tard cinq jours avant la date de la manifestation. En cas de manquement à cette règle, la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs se réserve le droit de ne pas assurer la prestation prévue à la date retenue sur le contrat et d'annuler l'ensemble de la manifestation aux torts exclusifs du Client.

ARTICLE 3 : RÉSERVATION

Toute réservation doit être effectuée par écrit (courrier, fax ou mail) et elle n'est confirmée que par la signature du présent contrat (art 4, nombre de couverts). La Société Alsacienne des Jeux et Loisirs se réserve le droit de considérer comme caduque toute réservation qui ne serait pas confirmée à ladite date.

ARTICLE 4 : NOMBRE DE COUVERTS

Le choix du menu devra être confirmé au plus tard un mois avant le début de la manifestation

Le nombre définitif de couverts devra nous être confirmé au plus tard 3 semaines avant l'évènement. Si le nombre définitif devait augmenter dans les 3 semaines précédant l'évènement, la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs ne pourrait assurer les repas supplémentaires qu'en fonction de son approvisionnement, dans le cas contraire la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs se réserve la possibilité de les modifier tout en conservant la qualité de sa prestation.

L'apport de fourniture de boissons ou aliments ne peut être effectué par le client ou par un tiers sauf accord préalable entre les parties.

ARTICLE 5 : ARRHEES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute réservation n'est garantie qu'après réception du contrat signé et paraphé à chaque page et après versement de la totalité de la somme.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Pour les clients professionnels : En cas de défaut de paiement dans le délai imparti, toute société débitrice sera à l'égard de la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs redevable de plein droit, sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (non soumis à TVA) par facture impayée à son échéance (article D 441-5 du code de commerce).

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société Alsacienne de Jeux et Loisirs peut demander une indemnisation complémentaire sur justificatif.

Les extras et notamment les consommations prises en dehors du forfait mentionné sur le devis initial seront directement à la charge des participants.

ARTICLE 6 : ANNULATION

Toute annulation, partielle ou totale doit être exprimée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'annulation totale de la manifestation par le client, la totalité de la somme restera acquise à la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs. Outre les arrhes, la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs peut également réclamer paiement de dommages et intérêts au client

En cas d'annulation autres que celles résultant d'un cas de force majeure* ou du fait d'un tiers, par la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs, aucune indemnité ne sera réclamée au client et les arrhes lui seront restituées

En cas d'annulation partielle de la manifestation du client, la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs devra être informée au plus tard 48 heures avant l'évènement. Dans le cas contraire, le montant partiel des arrhes restera acquis à la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs.

*Force majeure :

Est notamment considéré comme évènement de cette nature, tout sinistre accidentel ou catastrophique, la grève totale ou partielle ou toutes mesures émanant de l'autorité administrative des pouvoirs publics, dans le cas où ces évènements rendent impossible l'exécution du contrat ou empêchent son exécution normale.

ARTICLE 7 : FACTURATION « HORS FORFAIT » DES FRAIS DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRES

Le personnel de la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs assure sur place une prestation de sept heures qui débute à l'heure de réception indiquée sur le contrat. Au-delà, il y aura facturation sur la base de 1 personne de service pour 25 invités, facturée à 25€ TTC l'heure. Chaque heure entamée de 15 minutes sera due intégralement.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

La Société Alsacienne des Jeux et Loisirs décline toute responsabilité en cas de dommages affectant les effets et matériels qui pourraient être apportés par le client le jour de la manifestation.

En cas de sinistre, le client déclare renoncer à tous recours contre la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs et ses assureurs et s'engage à imposer à son assureur la même renonciation à l'encontre de la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs et ses assureurs.

Tous dégâts consécutifs à l'utilisation du matériel (mis à sa disposition par la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs ou par un prestataire extérieur) seront facturés intégralement au client lui-même.

La Société des Jeux et Loisirs déclare être assurée contre tous les risques que pourraient subir les locaux mis à la disposition des clients. De même, elle déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, une assurance de responsabilité civile couvrant d'une manière suffisante la responsabilité qu'elle peut encourir vis-à-vis des tiers à l'occasion des accidents corporels et matériels pouvant survenir du fait de son activité.

ARTICLE 9 : DROITS DE LA SACEM

Dans le cas où le client assure lui-même directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur l'animation de la manifestation les droits et taxes et notamment les droits de SACEM qui en découleraient seront à sa charge exclusive.

Contact de la SACEM est : Jessica ATTARD

Dans le cas où la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs serait en charge de cette animation, elle s'engage à honorer le règlement des taxes et droits de SACEM.

ARTICLE 10 : DÉCORATION ET ANIMATION

Tout projet de décoration, installation technique, animation ou aménagement des espaces de la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs de Blotzheim est soumis à l'accord de la Direction. Cette dernière se réserve le droit de refuser un tel projet.

Dans le cas où elle accepterait un projet, ce dernier devrait être conforme aux règlements et normes de sécurité en vigueur et notamment aux règlements de sécurité incendie des établissements recevant du public.

Le client s'engage à fournir les PV de classement de réaction aux feux ainsi que la visite de contrôle d'organismes agréés.

ARTICLE 11 : ORDRE PUBLIC

La Société Alsacienne des Jeux et Loisirs est en droit de refuser toute manifestation qu'elle juge contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, aux consignes de sécurité et aux impératifs de qualité inhérente au lieu.

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par ses invités et à tout personnel qu'il aura mandaté, les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement se rapportant aux locaux et matériels mis à disposition par la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs de Blotzheim et à n'apporter aucun trouble aux clients présents dans le Casino.

ARTICLE 12 : JURIDICTION

Toute contestation ou réclamation doit être adressée à la Société Alsacienne des Jeux et Loisirs par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant le départ des participants.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, seuls sont compétents les tribunaux dans le ressort desquels se trouve le domicile du défendeur.

ARTICLE 13 : DOMMAGE

La Société Alsacienne de Jeux et Loisirs décline toute responsabilité en cas de dommages de toute nature, y compris immatériels, que seraient causés à du matériel informatique appartenant au client, à l'occasion d'interventions, à des fins d'installation, de dépannage ou autres, sollicitées par lui auprès du personnel du Casino.

ARTICLE 14 : POINTS DIVERS

Le client ainsi que toutes personnes présentes le soir de la manifestation et désirant se rendre en salle des jeux du Casino devront présenter une pièce d'identité, un passeport ou un permis de conduire en cours de validité au poste de vérification d'identité. L'accès est réservé aux personnes majeures (18 ans révolus) non interdites de jeux. L'accès est également interdit aux mineurs, même accompagnés. Il est interdit de prendre des photos et d'effectuer des enregistrements vidéo de toutes sortes en salle des jeux.

HORAIRES D'OUVERTURE DU CASINO

Semaine : de 10h à 4h du matin

Vendredi, Samedi et veilles de fêtes : de 10h à 5h du matin

Jours fériés : selon calendrier

Les clients devront quitter l'établissement 15 minutes avant la fermeture du Casino.



CASINO
BARRIÈRE
BLOTZHEIM



À 2 MIN. DE L'EUROAIRPORT

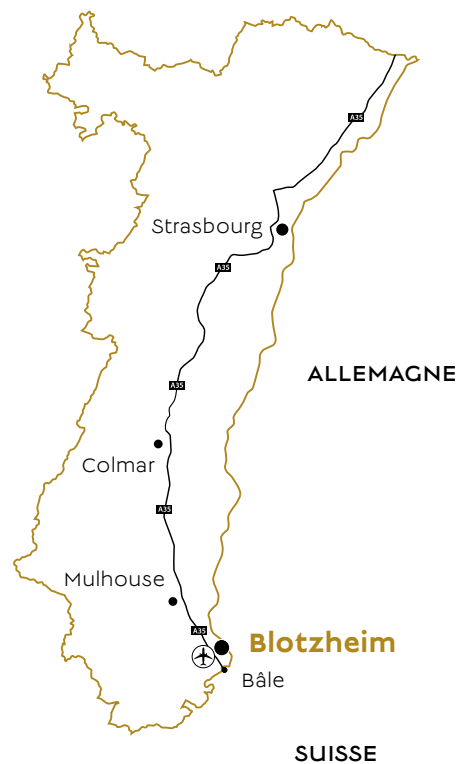
Autoroute A35 - sortie **Aéroport** > Direction **Blotzheim**



Pensez à vous munir de votre pièce d'identité
en cours de validité pour accéder aux salles de jeux



Dimanche au Jeudi : 10h00 - 4h00
Vendredi et Samedi : 10h00 - 5h00
Veille de jour férié : 10h00 - 5h00



INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

☎ **03 89 705 777** 📍 **777, ALLÉE DU CASINO - 68730 BLOTZHEIM**
🌐 **WWW.CASINO-BLOTZHEIM.COM**



Les prix indiqués sont nets TTC, service compris selon indication voir modalité CGV.
Origines des viandes sur demande.

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS 5 FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR.
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION